

AVIS

Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie au sein du Centre de services scolaire des Samares

Le Centre de services scolaire des Samares (CSSS) est à la **recherche de deux personnes pour siéger à son comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie** aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (« Règlement »).

Ce comité est composé de trois personnes nommées par le conseil d'administration. Pour être éligible, la personne doit répondre à l'une des catégories suivantes :

- Une personne possédant une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;
- Une personne étant un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;
- Une personne possédant une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.

La durée du mandat des membres du comité est déterminée par le conseil d'administration. Les membres du comité ont droit, à la charge du CSSS, à une allocation de présence de 100 \$ par rencontre et au remboursement des frais raisonnablement engagés selon les mêmes normes que celles déterminées par le gouvernement en application de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* pour les membres des conseils d'administration des centres de services scolaires.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature ont jusqu'au **1^{er} octobre 2025, 16 h**, pour faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de présentation à l'adresse courriel sg@csssamares.gouv.qc.ca ou par courrier à : Marie-Èlène Laperrière, Centre de services scolaire des Samares, 4671, rue Principale, Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0.

Pour un complément d'information, nous vous référons au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* disponible sur le site de [Légis Québec](https://www.legisquebec.gc.ca/).

Donné à Saint-Félix-de-Valois, ce 4 septembre 2025.

Marie-Èlène Laperrière
Secrétaire générale

Québec 